RÉPUBLIQU

Envoyé en préfecture le 18/06/2020 Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le NCAISE

ID: 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_20-DE



#### COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

# **EXTRAIT DU REGISTRE** DES **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de 11 juin 2020

Compte rendu affiché le 17 juin 2020

Date de convocation du conseil municipal le 5 juin 2020

Présidente : Madame Hélène GEOFFROY, La Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Ahmed CHEKHAB

## Membres présents à la séance :

**GEOFFROY**, Pierre **DUSSURGEY**, Kaoutar Hélène DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE

# Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Eliane DA COSTA à Christine BERTIN Virginie COMTE à Matthieu FISCHER Jean-Michel DIDION à Stéphane BERTIN Pierre BARNEOUD à Kaoutar DAHOUM Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ Batoul HACHANI à Ahmed CHEKHAB Nawelle CHHIB à Nordine GASMI Christiane PERRET FEIBEL à Hélène GEOFFROY

#### Membres absents:

Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Nadia NEZZAR, Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Objet:

-----

Crise du Covid 19 - Mesures tarifaires d'accompagnement en faveur des habitants et des acteurs économiques

V\_DEL\_200611\_20

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_20-DE

## Rapport de Madame GEOFFROY

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_20-DE

La crise sanitaire a engendré des difficultés économiques et sociales importantes pour beaucoup d'habitants du territoire. Le plan de soutien présenté dans le débat d'orientation budgétaire du 20 mai 2020 comporte ainsi plusieurs mesures de soutien aux habitants et acteurs économiques, par l'exonération de plusieurs tarifs au titre de l'année civile 2020.

Plusieurs exonérations sont envisagées au titre de l'année 2020 sur :

- la restauration scolaire ;
- les accueils de loisirs et l'ensemble des activités périscolaires ;
- les activités de loisirs à destination des seniors ;
- l'occupation du domaine public dans le cadre des marchés forains, les terrasses et autres activités commerçantes sur l'espace public.

D'autres exonérations sont à l'étude en ce qui concerne les loyers dus par les occupants des locaux municipaux pour les mois de mars à juin. En lien avec l'OMS, une augmentation de la prise en charge de la carte Vaulx sport est également envisagée.

L'ensemble des exonérations envisagées s'applique à compter du début du confinement et donc de l'interruption de ces activités, jusqu'au 31 décembre 2020. Elles ne portent pas sur la période antérieure à mars 2020.

Plus précisément, les impacts pour chacun de ces quatre tarifs sont les suivants :

#### 1) Pour la restauration scolaire

Près de 1.800 familles vaudaises sont concernées par les tarifs de la restauration scolaire, découpés en six tranches, en fonction du quotient familial. La crise sanitaire et le confinement ont entraîné un renchérissement de l'achat de denrées alimentaires pour la très grande majorité de ces familles durant la période de confinement. A cela s'ajoute dans beaucoup de situations des pertes de revenus d'activités et d'autres difficultés socio-économiques. Afin de soutenir les familles vaudaises dans cette période, il est ainsi proposé de voter une exonération complète de l'ensemble des tarifs de la restauration scolaire sur la période allant du 17 mars au 31 décembre 2020.

La perte financière est estimée à 750.000 euros (encaissement de 360.000 euros sur 1.110.000 euros prévus initialement).

#### 2) Pour les accueils de loisir et les activités périscolaires

Suivant le même objectif de soutien aux familles vaudaises, il est proposé la gratuité de l'ensemble des accueils de loisirs et activités périscolaires (accueils du matin et du soir, activités du mercredi) organisés par la ville entre le 17 mars et le 31 décembre 2020. Ceci concerne l'ensemble des activités dans le domaine péri- et extrascolaire, et représente un effort financier estimé à 330.000 euros (80.000 euros encaissés, sur les 410.000 euros prévus initialement en recettes).

## 3) Les activités de loisirs à destination des seniors

Les activités de loisirs à destination des seniors concernent annuellement environ 570 personnes pour au moins une activité (thé dansant, sorties culturelles, etc...).

Un arrêté tarifaire mensuel ou trimestriel précise les montants individuels des activités proposées. Les recettes générées représentent un montant annuel de l'ordre de 30.000 euros.

L'exonération de tarif pour l'ensemble des activités à caractère régulier à destination des seniors

entre le 17 mars et le 31 décembre 2020 représentera ainsi un effort la ville (7.000 euros ont été encaissés au titre des activités entre janvi

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID : 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_20-DE

#### 4) L'occupation du domaine public

Les recettes liées à l'occupation du domaine public se répartissent en plusieurs catégories :

- les recettes liées aux marchés forains (droits de place) ;
- les recettes liées aux terrasses, ventes ambulantes et expositions ;
- les recettes liées aux fêtes foraines, cirques et théâtres ;
- les occupations du domaine public liées à des travaux ou activités commerciales.

Pour ces quatre catégories de recettes liées à l'occupation du domaine public, il est proposé de voter une exonération tarifaire pour la période comprise entre le 17 mars et le 31 décembre 2020. En effet, ces tarifs touchent des acteurs économiques du territoire (forains, cirques, commerces) souvent très impactés par la crise sanitaire. Il est à noter qu'annuellement, environ 500 redevables différents sont sujets au paiement d'un tarif lié à l'occupation du domaine public sur le territoire.

Le total des recettes liées à ces occupations était initialement estimé à 95.000 euros. L'exonération tarifaire proposée représenterait une diminution de 70.000 euros de ces recettes (nouveau montant prévisionnel de recettes 2020 : 25.000 euros).

En outre, **pour les (ré)inscriptions au Conservatoire de musique et de danse** au titre de l'année scolaire 2020/2021, il est proposé le dispositif suivant :

- pour les élèves déjà inscrits au titre de l'année scolaire 2019/2020 et souhaitant se réinscrire pour l'année 2020/2021, une gratuité complète au titre de l'année scolaire 2020/2021;
- pour les élèves nouvellement inscrits au titre de l'année scolaire 2020/2021, l'application des tarifs actuellement en vigueur ;
- pour les élèves inscrits au titre de l'année 2019/2020 non réinscrits pour l'année 2020/2021, un remboursement du dernier trimestre du cours, correspondant à la période allant de mars à juin 2020. Ce remboursement correspondra à 30 % du montant total relatif à l'inscription au titre de l'année 2019/2020, pour l'ensemble de la grille tarifaire.

Ce dispositif de soutien aux habitants et acteurs économiques du territoire représente un effort financier total de 1.373.000 euros sur l'année 2020 sur le budget principal de la ville.

#### En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver le plan de soutien aux habitants et acteurs économiques du territoire au titre de l'année 2020 tel que présenté ci-dessus ;
- ▶ de voter l'exonération complète des tarifs de restauration scolaire, des accueils de loisirs et des activités périscolaires, de l'occupation du domaine public et des activités régulières à destination des seniors, pour la période comprise entre le 17 mars et le 31 décembre 2020 ;
- ▶ de décider de la gratuité complète de la réinscription au Conservatoire de musique et de danse au titre de l'année scolaire 2020/2021 pour les élèves déjà inscrits au titre de l'année scolaire 2019/2020 et souhaitant se réinscrire pour l'année 2020/2021 ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à procéder au remboursement de 30 % du montant total de l'inscription au titre de l'année 2019/2020 pour les élèves du Conservatoire de musique et de danse non réinscrits pour l'année 2020/2021.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2020 Reçu en préfecture le 18/06/2020 Affiché le

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R21<del>21-10 du code général des</del> collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** l'article L2121-29, L2122-22 et L3211-2 du CGCT relatifs aux tarifs et redevances des services publics locaux ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire du Conseil municipal du 20 mai 2020 et notamment la présentation du plan de soutien aux habitants et acteurs économiques du territoire ;

Considérant les effets de la crise sanitaire sur les habitants et acteurs économiques du territoire ;

**Considérant** le levier des tarifs municipaux pour permettre une aide financière ciblée et efficace sur l'année 2020 ;

Entendu le rapport présenté le 11 juin 2020 par Madame la Maire ;

#### Après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'approuver le plan de soutien aux habitants et acteurs économiques du territoire au titre de l'année 2020 tel que présenté dans le rapport ;
- ▶ d'exonérer l'ensemble des redevables des tarifs de la restauration scolaire pour les prestations comprises entre le 17 mars et le 31 décembre 2020 ;
- ▶ d'exonérer l'ensemble des redevables des accueils de loisirs sans hébergement et des activités périscolaires organisées par la ville entre le 17 mars et le 31 décembre 2020 ;
- ▶ d'exonérer l'ensemble des redevables de l'occupation du domaine public entre le 17 mars et le 31 décembre 2020 ;
- ▶ de décider de la gratuité des activités régulières à destination des seniors, pour la période comprise entre le 17 mars et le 31 décembre 2020 ;
- ▶ de décider de la gratuité complète de la réinscription au Conservatoire de musique et de danse au titre de l'année scolaire 2020/2021 pour les élèves déjà inscrits au titre de l'année scolaire 2019/2020 et souhaitant se réinscrire pour l'année 2020/2021 ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à procéder au remboursement de 30 % du montant total de l'inscription au titre de l'année 2019/2020 pour les élèves du Conservatoire de musique et de danse non réinscrits pour l'année 2020/2021.

Nombre de suffrages exprimés : 38		
Votes Pour : 38		
Votes Contre : 0		
Abstention: 0		
Sans participation : 0		

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juin 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

**Hélène GEOFFROY** 

Envoyé en préfecture le 18/06/2020 Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_20-DE